le PUY en VELAY

Capitale européenne du Saint-Jacques-de-Compostelle
Patrimoine mondial de l'UNESCO

Service communication de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay - Photo : adobe.stock.com

Nouveau

Un Guichet «Petite Enfance»

pour faciliter l'accueil des jeunes enfants

Quel mode d'accueil choisir pour mon enfant ?
Assistant(e) maternel(le) ou structure collective

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Informations, conseils et pré-inscriptions

Parents et futurs parents

3 possibilités s'offrent à vous !

- **Connectez-vous au site** www.monenfant.fr
- **Contactez le guichet «Petite Enfance»** 04 71 02 49 77
- **Envoyer un mail** guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr

Un rendez-vous individualisé sera proposé aux familles par les professionnels des Relais Petite Enfance.

Agglo le PUY en VELAY
Petite Enfance

Agglo le PUY en VELAY
Petite Enfance

Choix du mode de garde de votre enfant : structure collective ou assistante maternelle ?

Contactez le Relais Petite Enfance !

Le Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a pour mission principale l'information sur les différents modes d'accueil dans le cadre du guichet petite enfance. Un entretien individualisé est proposé à chaque famille à la recherche d'un mode d'accueil. Pour obtenir un rendez-vous, les parents doivent faire une demande via le site monenfant.fr ou contacter la responsable au 04 71 02 49 77 voire par mail à guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr. Cet entretien permet de répondre aux interrogations, d'étudier au plus près les besoins et souhaits pour l'accueil de l'enfant, d'enregistrer les pré-inscriptions pour la(les) structure(s) souhaitée(s) et d'obtenir les coordonnées des assistantes maternelles.

Choisir une structure collective

Les structures collectives sont des espaces de vie spécialement conçus pour le bien-être et l'éveil de l'enfant. Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 10 semaines, jusqu'à 4 ans. Leur prise en charge est assurée par une équipe de professionnels dans des locaux adaptés. Ils peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle, à l'heure ou à la journée.
L'agglomération compte 22 structures collectives appelées « multi-accueil » ou « micro-crèche ».

Confier son enfant à une assistante maternelle

314 assistantes maternelles indépendantes sont en activité sur les 73 communes de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elles assurent l'accueil, l'éveil, le développement, le bien-être et la sécurité des enfants. Elles sont agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile. Cet agrément assure que ces professionnelles ont validé une formation obligatoire de 120 heures et exercent en toute légalité. Elles accueillent à leur domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans.

L'accueil chez une assistante maternelle est notamment apprécié pour sa souplesse qui ne doit cependant pas être synonyme de non-respect des règles établies dans le contrat de travail. Au domicile d'une assistante maternelle, l'enfant s'initie aussi à la collectivité. Il est accueilli avec d'autres enfants. Les membres de la famille de l'assistante maternelle cohabitent au quotidien avec les enfants accueillis. Qu'importe le mode d'accueil choisi, il doit y avoir un minimum de confiance et de respect mutuel pour le bien être de l'enfant.

Le parent est employeur de l'assistante maternelle et peut bénéficier de ce fait d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (85 % maximum du salaire mensuel et 100 % des cotisations patronales et salariales pris en charge dans le cadre du Complément Libre Choix du Mode de Garde).

La place des responsables du Relais Petite Enfance

En plus d'assurer les permanences du guichet petite enfance, les responsables de Relais proposent diverses actions destinées à la professionnalisation des assistantes maternelles (réunions d'informations collectives, conférences, formations) et des animations (temps d'éveil destinés aux enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles).

Communes	Responsables référentes	Permanences d'accueil au public (seulement sur rendez-vous)	Animations hebdomadaires (matin)
Loudes, Vazeilles Limandre, Fix St Geneys, Craponne sur Arzon, La Chaise Dieu, St Pierre du Champ, Roche en Regnier, Jullianges, Chomelix, Monlet, Berbezit, Bonneval, Félines, Cistrières, Connangles, La Chapelle Bertin, La Chapelle-Geneste, Laval-sous-Doulon, Malvières, Sembadel, St Georges Lagricol, St Jean d'Aubrigoux, St Julien d'Ance, St Pal de Sénouire, St Victor sur Arlanc, Beaune sur Arzon	Nadine Hautier Tél : 06 84 40 78 96 nadine.hautier@lepuyenvelay.fr	Craponne (Mardi de 12h30 à 16h) Loudes (1er jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h)	Craponne (Mardi de 9h30 à 11h30) La Chaise Dieu (Mercredi de 9h30 à 11h30) Loudes sauf le 1er de chaque mois (Jeudi de 9h30 à 11h30)